



# Succession héritage

Par **Cindy.fav**, le 11/09/2023 à 11:17

Bonjour

Mon papa est décédé, ce dernier est propriétaire d'une partie de la maison de mon grand père car ma grand mère est décédée en 2001. Si je refuse la succession (car trop de dettes) est ce que je refuse la part de la grand mère aussi du coup ?

merci de votre retour

Par **youris**, le 11/09/2023 à 12:13

bonjour,

si votre grand mère est décédée en 2001, sa succession doit être réglée depuis longtemps, il n'existe plus de part de la grand-mère dont l'héritage est allé à ses héritiers.

si vous renoncez à la succession de votre père, vous renoncez à toute sa succession y compris, ce qu'il reçu au décès de sa mère.

salutations

Par **Marck.ESP**, le 11/09/2023 à 14:44

Bonjour et bienvenue

Il faut effectivement bien réfléchir, car vous serez en revanche héritier ou un héritier de votre grand père.